

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 MAI 2017 .

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs Pierre Étienne CONTESSE, René SCHEIDER, Camille SIMAR, Jean-Paul VIVIEN, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Céline VUAGNOUX.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Olivier DEFAUT, Madame Éveline MURGER

SECRETÉAIRE : Monsieur Camille SIMAR

Préalablement au début de séance, le Maire demande aux élus présents si les comptes-rendus des précédents conseils municipaux des 14 Avril 2017 sur le projet éolien et 28 Avril 2017 appellent des remarques ou oppositions de leur part.

A défaut, les comptes-rendus des 14 Avril 2017 et 28 Avril 2017, sont respectivement adoptés à l'unanimité.

I° - DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Maire donne lecture de la lettre de démission de Madame Dominique JAVOUREZ, en date du 3 Mai 2017.

Il informe que celle-ci prend effet dès sa réception, soit le 5 Mai 2017 ; dès lors, Mme Dominique JAVOUREZ perd sa qualité de conseillère municipale. D'autre part, la lettre de démission a été adressée à Madame la Préfète.

Le conseil municipal regrette cette décision de la part de Mme JAVOUREZ, qui apportait lors des réunions de conseil, un débat contradictoire quant à la réflexion sur certaines décisions à prendre.

Le conseil municipal tient à poursuivre le travail qui a été fait jusqu'à ce jour par cette dernière avec Mme BRICOUT au niveau des affaires sociales et notamment la gestion du plan canicule auprès des personnes âgées.

II° - TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire rappelle les différents travaux de voirie qui ont fait l'objet d'un accord de subvention par le Conseil Général en 2014, pour un montant plafonné de subvention de 10.700 € :

- Le chemin d'accès au pôle scolaire, depuis la rue du pont boulanger,
- La route d'accès au Lac de Chour,
- Le chemin situé devant le point d'apport volontaire à l'entrée du village

Pour le chemin d'accès au pôle scolaire, il serait souhaitable de réaliser un enrobé permettant d'avoir une durée de vie importante dans le temps.

En ce qui concerne la route d'accès au Lac de Chour, Pierre-Étienne CONTESSE propose de suspendre pour l'instant ces travaux. En effet, les gérants du lac, semblent vouloir investir dans des travaux importants et il serait préférable d'attendre la fin de ces travaux eu égard aux interventions des entreprises, pour réaliser la réfection de la chaussée.

L'Entreprise COLAS est retenue pour la réalisation des revêtements.

D'autre part, l'Entreprise GUINTOLLI propose de réaliser un merlon sur le terrain de la gare, le long de la ligne de chemin de fer, afin d'y entreposer les différents remblais ensuite des travaux de la fibre optique.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser le début de la voie d'accès au lac de chour et les voies d'accès au PAV et au pôle scolaire.

Les travaux de la fibre optique semblent être terminés, Jean-Paul VIVIEN et Magalie SCHOLLAERT se renseigne sur les différents opérateurs qui proposent des offres d'abonnement, et sur les démarches à effectuer pour les administrés qui seraient intéressés.

III° FORÊT COMMUNALE

Le Maire informe qu'une vente de bois sur pied, afférent à la parcelle 4 au « Bois d'Alliot », a lieu le 9 Juin 2017 à Chatenoy-le-Royal. Le volume pour cette vente est estimé à 144 m3, pour 6 chênes, 59 frênes et 8 merisiers.

L'Office National des Forêts demande au Conseil Municipal de délibérer, pour éventuellement fixer un prix de droit de retrait.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas fixer de prix de droit de retrait.

René SCHEIDER informe que les affouagistes procèdent actuellement au débardage de leurs lots d'affouages.

IV° RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire informe le Conseil Municipal, que le prochain recensement de la population, aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2018.

Il rappelle l'importance de celui-ci : de sa qualité, dépendent le calcul de la population légale, mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements, diffusés au mois de juin suivant. Les résultats obtenus sont pris en compte pour le calcul des différentes dotations.

A cet effet, l'INSEE demande à la Commune, de nommer avant le 31 Mai 2017, un coordonnateur communal et un agent recenseur. Le Maire propose de nommer Mme Catherine COSSON secrétaire de Mairie, en qualité de coordonnateur communal et Mme Annick CONTET, en qualité d'agent recenseur.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer par arrêté municipal Mme Catherine COSSON, coordonnateur communal et Mme Annick CONTET, agent recenseur.

V° QUESTIONS DIVERSES

Fête patronale et jeux inter-quartiers :

L'organisation de la fête patronale, des jeux inter-quartiers du Samedi 10 Juin et le vide grenier du Dimanche 11 Juin, seront assurés en association avec le Foyer Rural des Ouillottes.

Fête du 14 Juillet :

Le repas offert par la municipalité aux habitants aura lieu comme prévu le midi du 14 Juillet et si la météo le permet, celui-ci aura lieu dehors sous des chapiteaux.

Un traiteur sera présent avec une rôtisserie et procèdera devant les convives à la cuisson de jarret de porc ou de jarret de dinde pour un prix de 5.75 €/personne (avec accompagnement de légumes) et pour les enfants du poulet et son accompagnement pour 4.00 €/enfant.

Le coût total du repas avec l'entrée et le dessert, est évalué sur une base de cent convives, à environ 800.00 €.

A compter de 17 h 00, après le repas, les associations proposeront des jeux divers et une buvette sera également mise en place.

Nouvelles activités périscolaires :

Une réforme pourrait intervenir dans l'année de la part du Gouvernement, quant à l'organisation ou non, des nouvelles activités périscolaires.

Dès que le décret de loi sera officiel, il appartiendra au Sivos de l'Auxon, de prendre la décision sur la continuité éventuelle, de l'organisation des nouvelles activités périscolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 05.